

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSSIAM SOLACTIVE MOODY'S ANALYTICS IG EUR Select Credit (UCITS ETF 1C(EUR)ISIN:LU1093307442), un compartiment de la SICAV OSSIAM LUX

Société de gestion : Ossiam, société du groupe Natixis

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement :

Le Fonds OSSIAM SOLACTIVE MOODY'S ANALYTICS IG EUR Select Credit (le « Fonds ») vise à répliquer, hors frais et dépenses, la performance de l'indice SOLACTIVE MOODY'S ANALYTICS IG EUR Select Credit, mesurée par son cours de clôture.

Le SOLACTIVE MOODY'S ANALYTICS IG EUR Select Credit Index (l'« Indice ») est un indice à rendement total, (revenus nets réinvestis à chaque date de rééquilibrage) exprimé en EUR, créé par Solactive (le « Fournisseur d'indice ») et calculé et publié par Solactive.

Le SOLACTIVE MOODY'S ANALYTICS IG EUR Select Credit Index est un indice réglementé qui vise à maximiser le rendement total d'une sélection suffisamment liquide et diversifiée d'obligations tout en conservant un profil de risque de crédit faible. L'Indice reflète la performance totale d'une sélection de 100 obligations parmi les plus grandes émissions obligataires d'entreprises (encours supérieur à 750 millions EUR) de l'indice Solactive Euro IG Corporate Index (l'« Indice de base ») qui suit la performance d'obligations à taux fixe d'entreprises *Investment Grade* libellées en EUR. Les titres doivent être au moins notés BBB- par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's pour être classés dans la catégorie *Investment Grade*. Pour lever toute ambiguïté, si l'une des agences de notation classe l'obligation dans la catégorie *Investment Grade*, elle peut être incluse dans l'Indice.

La même pondération (1 % dans des circonstances normales) est attribuée à chaque titre à chaque date de rééquilibrage. Les expositions aux secteurs, aux entreprises et aux pays dans l'Indice couvert seront par conséquent différentes de celles de l'Indice de base. La composition de l'Indice sera révisée chaque trimestre.

Pour une description détaillée de l'Indice, voir la section « Description de l'Indice » de l'annexe consacrée au Fonds dans le Prospectus.

Politique d'investissement :

Afin de réaliser son objectif d'investissement, le Fonds utilise principalement des swaps afin de suivre la performance de l'Indice par le biais d'une réplification synthétique.

Dans cette optique, le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs dont la performance est échangée contre celle de l'Indice, d'un indice associé ou d'un portefeuille de ses composantes, par l'intermédiaire d'un contrat de swap

conclu avec une contrepartie de swap.

Cette méthode comporte un risque de contrepartie, comme défini à la section « Profil de risque et de rendement » ci-dessous. En conséquence, la valeur d'inventaire nette par action du Fonds augmente (ou diminue) en fonction des variations de l'Indice.

La contrepartie de swap doit être un établissement financier de premier ordre spécialisé dans ce type d'opération. Le Fonds peut conclure de multiples contrats de swap, auprès de contreparties ayant les mêmes caractéristiques susmentionnées.

Le Fonds peut, dans le respect des intérêts de ses Actionnaires, passer, partiellement ou totalement, de l'une à l'autre des politiques d'investissement ci-dessus (réplication synthétique ou physique).

Dans les deux stratégies de réplification, le Fonds est investi en permanence dans des obligations *investment grade* libellées en EUR.

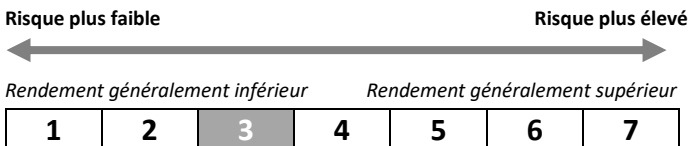
En outre, à titre accessoire, le Fonds peut investir dans des instruments du marché monétaire ou utiliser d'autres instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement et effectuer des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de pension, comme indiqué dans la section « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » du Prospectus.

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Les Actions UCITS ETF 1C(EUR) sont cotées sur une ou plusieurs places boursières. Les investisseurs peuvent acheter et vendre leurs Actions soit par l'intermédiaire de leur courtier habituel, lors de tout jour de cotation de la ou des place(s) boursière(s) concernée(s) qui est également un jour de transaction au Luxembourg, soit par l'intermédiaire d'une plate-forme de distribution de fonds. Veuillez contacter votre courtier pour des informations complémentaires. La Catégorie d'Actions UCITS ETF 1C (EUR) étant une catégorie de capitalisation, les revenus tirés du Fonds sont réinvestis. Pour de plus amples renseignements, veuillez lire la section intitulée « Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions » et la section intitulée « Informations pratiques » de l'annexe consacrée au Fonds dans le Prospectus.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur investissement dans un délai de moins de 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Le Fonds se classe dans la 3^e catégorie de l'indicateur synthétique de risque et de rendement, qui repose sur des données historiques. En raison de son exposition aux marchés obligataires, le Fonds peut subir une volatilité moyenne, reflétée par son classement dans l'indicateur susmentionné. Les données historiques ne sont pas nécessairement une indication fiable des données futures. La catégorie de risque susmentionnée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps. Le capital du Fonds n'est pas garanti et sa valeur n'est pas protégée. La catégorie la moins risquée n'est pas totalement exempte de risque.

Risques spécifiques

Risque indiciel : La valeur des Actions du Fonds est liée à celle de l'Indice, qui peut augmenter ou diminuer. En conséquence, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur de leurs placements peut augmenter ou diminuer. En outre, il est impossible de garantir que la méthodologie sous-jacente de l'Indice permettra de dégager un rendement supérieur à celui de toute autre stratégie d'investissement comparable ou que les investisseurs récupéreront leur investissement initial.

Risque de crédit : En investissant dans des titres de créance émis par une entreprise, une banque ou une organisation souveraine, le Fonds court le risque que cet émetteur se retrouve dans l'incapacité de rembourser les créanciers (principal et intérêts).

Risque lié aux instruments dérivés et aux contreparties : Le Fonds effectuant des opérations de prêts et d'emprunt de titres ainsi que de swap ou de prise en pension, il s'expose potentiellement au risque de contrepartie et d'émetteur. En cas d'insolvabilité ou de défaut de la contrepartie ou de l'émetteur, le Fonds peut subir une perte.

La valeur des opérations de swap peut varier en fonction de facteurs divers, incluant (sans s'y limiter) le niveau de l'Indice, les taux d'intérêt et la liquidité du marché des actions.

Risque lié à la concentration du portefeuille : Les fonds investissant dans un nombre limité de titres peuvent augmenter les fluctuations du rendement financier. Si ces titres affichent une faible rentabilité, le fonds peut subir des pertes plus importantes que s'il avait investi dans un plus grand nombre de titres.

Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Risques généraux » pour de plus amples renseignements sur les risques.

Frais inhérents au Fonds

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais par Catégorie d'Actions – Catégorie d'Actions UCITS ETF 1C(EUR)

Frais ponctuels facturés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Commission de vente maximale 3,00 % Commission de réplication maximale sur les souscriptions 1,00 %
Frais de sortie*	Commission de rachat maximale 3,00 % Commission de réplication maximale sur les rachats 1,00 %

Ces chiffres sont le pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur avant qu'ils ne soient investis, ou du produit du rachat des placements avant qu'il ne soit versé.

Frais prélevés par le Fonds sur une période d'un an

Frais courants :	0,35 % par an
Ratio des frais totaux (TER)	

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance :	Néant
------------------------------------	-------

Les **frais d'entrée** et de sortie indiqués sont des chiffres maximum. Dans certains cas, l'investisseur paie moins – pour en savoir plus, consultez votre conseiller financier.

* Une taxe supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2,00 % peut être imposée à tout investisseur pratiquant un négoce excessif ou effectuant des activités de market timing.

Concernant les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2016. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples renseignements concernant les frais, veuillez lire les chapitres « Charges et dépenses » et « Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.ossiam.com.

Performances passées

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs de ce Fonds des indications utiles sur les performances passées.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.

Date de création du Fonds : Fixée par le Conseil d'administration de la SICAV.

Informations pratiques

Dépositaire et Agent administrateur du Fonds :

State Street Bank Luxembourg
49, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Société de gestion :

Ossiam
6, place de la Madeleine
75008 Paris, France

Heure limite de réception des ordres : 15 h 45 (heure du Luxembourg)

La Valeur liquidative indicative du Fonds est publiée en temps réel. Des informations relatives au portefeuille du Fonds sont fournies dans les rapports annuels et semestriels du Fonds.

Des informations complémentaires concernant la SICAV et le Fonds (dont la version anglaise du prospectus complet, des rapports et des comptes de la SICAV dans son ensemble), ainsi que la procédure d'échange d'Actions d'un compartiment à un autre compartiment, sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion ou du Dépositaire et Agent administrateur. Le prix par Action du Fonds peut être obtenu à l'adresse www.ossiam.com ou au siège social de la Société de gestion ou de l'Agent administrateur.

De plus amples informations relatives à la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion, y compris une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés et octroyés, sont disponibles sur le site Internet www.ossiam.com. Un exemplaire papier gratuit est disponible sur simple demande.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant séparés, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment donné sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf stipulation contraire dans les documents constitutifs de la SICAV.

Ce Fonds peut être soumis à un régime d'imposition particulier au Luxembourg. Cela peut avoir un impact sur votre investissement, selon votre pays de résidence. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre conseiller.

Informations complémentaires

Catégorie d'Actions	ISIN	Types d'investisseurs	Devise	Souscription minimum	Rachat minimum	Politique de dividendes	TER
UCITS ETF 1C(EUR)	LU1093307442	Tous types d'investisseurs*	Euro	1 000 000 €	1 000 000 €	Capitalisation	0,35 %

* Souscriptions sur le marché primaire uniquement pour les participants agréés et les investisseurs approuvés.

La responsabilité d'Ossiam ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou en contradiction avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Ossiam est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 février 2017.